



République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

30 NOVEMBRE 2022

Conseillers	en exercice :	9
	présents :	9
	excusés ayant transmis un pouvoir :	0
	votants :	9

le quorum étant atteint, les Conseillers peuvent délibérer valablement

L'an deux mil vingt deux, le trente NOVEMBRE à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Souvigny-de-Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Frédéric SAROUILLE.

- **Présents (9)**: MMmes Martine THEVENIN, Françoise JEANNE, Christelle PIECHATA, Nathalie VACCHER, Francine DE ALMEIDA, Claudia DESGARDINS ; MM. Frédéric SAROUILLE, Armel JOUBERT, Denis MARTIN.
- **Excusés avec pouvoir (0)** :
- **Absents (0)** :
- **Date de convocation** : 23 novembre 2022
- **Secrétaire de séance** : Martine THEVENIN
- **Assistait également à la séance** : Carole REVERET, secrétaire de mairie

Préambule

Annulation rendez-vous avec M. DUBOST

Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu de rencontrer M. Xavier DUBOST au sujet de son projet de lotissement rue Paul Louis Courier. Il fait part aux Elus de la décision prise par M. DUBOST de renoncer à ce projet en raison des surcoûts liés à la crise actuelle. Pour sa part, Armel JOUBERT demande à qui incombe le financement des éventuels renforcement des réseaux (eau potable, assainissement, électricité).

PV Conseil municipal

Martine THEVENIN demande pourquoi le PV du conseil du 29 octobre n'a pas encore été transmis aux élus pour relecture. La secrétaire de mairie répond que ce PV n'est pas terminé à ce jour et qu'il sera donc soumis à la validation du prochain conseil municipal. Martine THEVENIN répond à son tour que cela n'est pas normal et que les élus peuvent aider. En l'absence de la secrétaire de mairie en 2020-2021, elle prenait les notes et le personnel de remplacement du Centre de Gestion finalisaient les PV. La secrétaire de mairie remercie Martine THEVENIN pour sa proposition d'aide, mais répond que les PV en question n'en respectent pas la forme réglementaire. Ce sont des comptes-rendus qu'il conviendrait d'ailleurs de transformer en PV.

2022-48 Personnel communal – départ et remplacement Lara FITZPATRICK

Monsieur le Maire informe les conseillers que par courrier recommandé en date du 22 novembre, reçu en mairie le 24 novembre, Lara FITZPATRICK a confirmé son souhait de quitter son poste d'agent communal pour pouvoir accepter au 2 janvier 2023 un poste à temps plein, en contrat à durée indéterminée, de maîtresse de maison pour le compte de l'association Les Espaces d'Avenir, au Domaine des Frileuses, maison d'accueil de jeunes gens confiés par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance, situé à Chaumont-sur-Loire.

Titulaire de la fonction publique territoriale, Lara FITZPATRICK a parallèlement demandé son placement en disponibilité pour ne pas perdre le bénéfice de son statut. Cette disponibilité est reconductible sur demande expresse de sa part pour un total de 5 ans. Eventuellement, si à l'issue de cette première période de 5 ans, Lara Fitzpatrick retravaille à nouveau au minimum 18 mois dans la fonction publique, elle pourra solliciter une nouvelle disponibilité de 5 ans maximum.

Pour cette raison, il n'est pas possible de nommer un agent titulaire pendant 5 ans minimum.

Le poste ne peut être affecté que par un CDD d'1 an renouvelable 4 fois.

Si à l'issue des 5 ans, Lara Fitzpatrick n'a pas demandé le renouvellement de sa disponibilité, elle sera alors « radiée des cadres de la fonction publique » et le CDD pourra être transformé en poste d'agent stagiaire, puis titulaire de la fonction publique.

Le 23 novembre, le Maire et l'Adjointe en charge des ressources humaines ont analysé l'emploi du temps de Lara Fitzpatrick, reçu sa collègue Patricia Martin qui a fait part de son souhait de reprendre l'encadrement de la garderie du matin, et travaillé sur l'avis de vacance d'emploi. Cet avis a été diffusé par courriel le 25 novembre matin au centre de gestion de la fonction publique d'Indre-et-Loire, à la population du village et aux mairies des communes voisines (Saint-Règle, Chargé, Mosnes, Vallières-les-Grandes). Les communes plus éloignées n'ont pas été informées, du fait des spécificités du poste (emploi du temps décousu avec deux pauses journalières, amplitude horaire). Voir annonce ci-dessous

AVIS DE RECRUTEMENT POUR VACANCE DE POSTE

La Commune de SOUVIGNY-DE-TOURAINNE (399 habitants) recrute un **AGENT POUR SES SERVICES PERISCOLAIRES** :

- Restauration (mise en place, service, surveillance, nettoyage)
- Garderie (accueil des familles, surveillance, animation)
- Encadrement des enfants dans la navette scolaire du RPI
- Entretien des locaux communaux

Poste à temps partiel (63 %) : 28 heures /semaine réparties sur 4 jours et annualisées.

Emploi du temps journalier discontinu avec deux pauses.

Travail en équipe avec une collègue.

A pourvoir au 3 janvier 2023 - Contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable.

Rémunération selon les grilles de la fonction publique territoriale. CNAS – participation employeur prévoyance

Candidatures à adresser, accompagnées d'un curriculum-vitae, avant le 10 décembre :

- par courrier électronique à mairie@souvignydetouraine.fr
- ou par pli postal à Mairie - 1 rue Nationale – 37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINNE

Renseignements par mail ou au 02 47 57 27 06

A ce jour, une seule candidature est parvenue en mairie, celle de Madame Florence Gaillard, demeurant Souvigny, infirmière en poste depuis 20 ans au centre médical MGEN de la Ménaudière, soins de suite et de réadaptation situé à CHISSAY, qui souhaite réorienter sa vie professionnelle vers un travail avec les enfants. Madame GAILLARD précise qu'elle a un préavis d'un mois pour donner sa démission.

Le conseil est invité à valider la demande de disponibilité de Madame Lara FITZPATRICK et la procédure de recrutement.

Interventions

Christelle PIECHATA demande quelle est la durée du préavis. Il lui est répondu qu'aucun texte ne fixe le délai dans lequel une demande de disponibilité doit être présentée à l'avance à la collectivité employeur. La collectivité ne peut s'opposer à la demande de mise en disponibilité qu'en raison de nécessités de service dûment justifiées.

Nathalie VACCHER demande s'il y a des obligations de diplôme et demande que l'offre d'emploi soit diffusée à Pôle Emploi.

Martine THEVENIN lui répond qu'il n'est pas exigé de qualification particulière et que, par ailleurs, compte-tenu des spécificités du poste, il est nécessaire que la personne recrutée habite le village. Elle ajoute que des économies ont été réalisées sur le temps de travail de ce poste (ménage, garderie du matin reprise par une collègue) mais que des heures complémentaires peuvent éventuellement être attribuées durant les congés scolaires. Elle précise enfin qu'il conviendra que des élus assurent la garderie et le service cantine la première semaine de janvier, le temps que la remplaçante puisse être recrutée.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SOUVIGNY DE TOURAINNE, à l'unanimité,

1. a pris note du souhait de Madame Lara FITZPATRICK de quitter son poste d'agent communal à compter du 1er janvier 2023 pour pouvoir accepter de nouvelles missions professionnelles dans le secteur privé.
2. accepte la demande de Madame Lara FITZPATRICK d'être placée à cette date en disponibilité pour convenances personnelles, pour une première période de 6 mois, courant jusqu'au 30 juin 2023.
3. décide de pourvoir au remplacement de Madame Lara FITZPATRICK par le recrutement d'une personne à temps partiel sous contrat à durée déterminée de 6 mois, permettant de clore l'année scolaire en cours.
4. crée, pour ce faire, un emploi d'agent contractuel à temps partiel
5. autorise le Maire et l'Adjointe en charge des ressources humaines à pourvoir à ce remplacement provisoire
6. demande que le conseil municipal soit consulté avant fin juin 2023 pour examiner la suite à donner à ce poste

2022-49 FINANCES – Décision modificative

Rapport

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'afin de permettre le paiement des dernières échéances d'emprunt, il convient d'ajuster le chapitre 66. Ce chapitre avait été estimé au plus juste lors du vote du budget, mais l'emprunt souscrit en 2013 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la nouvelle école (150 000 euros) est à taux révisable, dont le coût aura été légèrement supérieur en 2022 à celui figurant dans le tableau d'amortissement initial (+ 183.91 euros). En conséquence, il est proposé de virer la somme de 200 euros sur ce chapitre.

Il est proposé d'équilibrer cette augmentation de crédits budgétaires par une diminution des crédits prévus au chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement ».

Le conseil est invité à en délibérer

Pas d'intervention

Délibération

VU

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le budget communal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal de SOUVIGNY DE TOURAINE à l'unanimité

décide de modifier comme suit le budget communal 2022, en dépenses de la section fonctionnement :

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT		
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	200.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	200.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	200.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	200.00 €
Total FONCTIONNEMENT	200.00 €	200.00 €
Total Général		0.00 €

2022-50 DEVIS INTERNET - TELEPHONIE salle associative / école / mairie (ajournée)

Rapport

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il conviendrait d'installer une ligne téléphonique au café associatif. Il est proposé que la Commune prenne en charge l'installation de la nouvelle ligne pour le café associatif, mais que l'abonnement soit transféré à l'association « L'Instant de Partage » utilisatrice du lieu. Si tel est le cas, la mention sera ajoutée à la convention de mise à disposition de locaux actuellement en cours de rédaction et qui sera proposée à la validation du conseil municipal début 2023.

Le devis proposé par CONNECT SERVICES s'élève à

- **75 euros HT pour la création d'un accès ADSL** pour une ligne fixe avec création de numéro de téléphone, déplacements, installation et configuration compris
- **59 euros HT par mois d'abonnement** pack internet ADSL professionnel et téléphonie, IP fixe et routeur professionnel compris, forfait illimité fixe et mobile dans plus de 40 pays, matériel (poste sans fil) et maintenance inclus

L'entreprise a également été interrogée sur le coût de **branchements FIBRE** pour la mairie, l'école et le café associatif :

- L'installation d'une prise fibre coûterait 200 euros HT par site, soit 600 euros HT pour les 3 bâtiments.
- L'abonnement mensuel serait de 79 euros HT pour la mairie ou le café associatif (1 seule ligne) au lieu de 65 euros HT actuellement pour la mairie (78 euros TTC) et de 98 euros HT pour l'école (3 lignes téléphoniques école / restaurant / garderie) au lieu de 86 euros HT actuellement (103.20 euros TTC).

Voir devis détaillé page suivante.

Le conseil est invité à en délibérer.

Interventions

Christelle PIECHATA demande quelle est la localisation précise, la place du Général de Gaulle n'existant pas pour Val de Loire Fibre.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de renouveler le contrat pour l'école et la mairie. Mais si les choses sont simples pour la mairie, ce n'est pas le cas pour l'école où il y a une installation particulière et où il n'est pas possible d'utiliser n'importe quel appareil téléphonique.

Nathalie VACCHER s'est renseignée pour le café associatif : possible de n'installer qu'une box 4G sans branchement. (abonnement ADSL Orange pro avec branchement fibre gratuit.). Il faut demander d'autres devis que Connect Services pour la mairie et l'école afin de pouvoir comparer.

Monsieur le Maire demande qui peut se charger de demander des devis supplémentaires. Devant l'absence de réponse, il se charge de solliciter d'autres devis.

- Point sur les colis de Noël et le goûter du 18 décembre
- Point sur l'organisation des vœux à la population – dimanche 8 janvier
- Point sur les matinées citoyennes – calendrier, prochains travaux, choix des couleurs pour la réfection des peintures de la salle des fêtes.

⇒ Ces trois derniers points et quelques autres ont fait l'objet de propositions de la commission communale **VIE DU VILLAGE – SOCIAL – COMMUNICATION – ASSOCIATIONS** réunie le 8 novembre et dont le compte-rendu a été adressé à tous les élus par courriel (voir ci-après)

GAZETTE :

Le prochain numéro de la gazette doit être préparé pour être présenté au prochain conseil municipal (le 30 novembre) et être distribué dans les boîtes aux lettres avant le 15 décembre.

Les associations seront invitées à communiquer sur leurs activités (manifestations passées ou à venir).

Monsieur le Maire est invité à transmettre « le mot du Maire »

Le coordinateur du groupe des bénévoles (Olivier BASTIEN) associé au référent communal (Christelle) feront un résumé avec photos des travaux effectués dans la commune par leur groupe.

Autres rubriques :

- Jours et horaires des messes
- Tarifs location salle des fêtes et préau communal pour 2023
- Tarif des concessions pour 2023
- Actualités (travaux fibres, cérémonie du 11 novembre, état d'avancement des travaux,)
- Etat civil
- Cérémonie des vœux du Maire le dimanche 8 janvier 11 heures à la salle des fêtes
- Colis de Noël aux personnes âgées

Francine s'attache à préparer la **maquette pour le 30 novembre**.

COLIS DE NOEL :

Le conseil municipal a décidé de rester cette année sur la formule colis de Noël pour les habitants du village âgés de plus de 70 ans.

Comme l'année précédente, deux colis seront proposés : un pour les personnes seules, un pour les couples.

Afin de bénéficier de meilleures conditions, nous sommes associés avec SAINT REGLE pour cette opération : Nathalie et Christelle sont en relation avec les élus de SAINT REGLE pour le choix des produits qui composeront les colis, et prospecter les commerçants et producteurs locaux pour établir les devis.

Christelle émet l'idée que cette année les colis soient remis aux personnes concernées lors d'un **goûter qui pourrait avoir lieu le 18 décembre 2022 à 15 heures** ; l'idée est retenue.

Nous solliciterons l'autorisation auprès de Françoise JEANNE, Présidente de la MARPA, pour que ce goûter se déroule à la MARPA.

Nathalie et Christelle apporteront au conseil le 30 novembre toutes les informations.

Christelle PIECHATA propose qu'une animation (jeux par exemple) soit mise en place lors du goûter au cours duquel seront offerts café, jus de fruits, gâteaux secs, papillottes, viennoiseries. Elle précise que les colis concernent cette année 18 couples et 48 personnes. Ils contiendront du pétillant, des biscuits (Chambord) , des chocolats (Amboise), de la confiture (De mes Terres), une terrine du Prieuré (Limeray) pour un montant de 24.78 euros pour une personne seule, 33.89 euros pour un couple soit au total 1 799.46 euros **Françoise JEANNE** précise que l'association MARPA offrira du cidre.

Francine DE ALMEIDA se chargera de distribuer les invitations aux seniors avec la gazette de décembre.

Il est convenu que les personnes non mobiles téléphonent en mairie pour se faire recenser et les élus s'organiseront pour aller les chercher.

MATINEES CITOYENNES :

Prochaines matinées le 18/11, les 4 et 18/12.

Les principaux travaux à réaliser sont : parking Paul Louis Courier, lavoir, aire de jeux, travaux salle des fêtes, salle du conseil, peinture fenêtres et volets.

Une réunion aura lieu prochainement avec Olivier BASTIEN, Christelle PIECHATA. et l'ensemble des bénévoles pour définir collégialement la planification des travaux, et qui fait quoi.

Il est important pour la salle des fêtes de tenir compte de l'agenda des réservations.

Le planning du premier trimestre est établi comme suit :

14 et 28/01 ; Février à voir en fonction des vacances scolaires ; 04 et 18/03.

Des devis sont en cours pour la peinture. Il est convenu de revenir à des teintes plus neutres (blanc papyrus, gris clair en haut (ref.9018A) et gris foncé en bas des murs (ref. 7011C).

VŒUX DU MAIRE :

La cérémonie des vœux du Maire a été fixée en conseil municipal ; elle se déroulera le **dimanche 8 janvier 2023 à 11 heures dans la salle des fêtes.**

Il est décidé de faire préparer par un traiteur des petits fours salés, sucrés, galettes des rois.

Christelle propose de faire établir des devis et de les présenter au conseil le 30 novembre pour approbation.

Il est précisé qu'à l'occasion des vœux du Maire, il est prévu de remettre à Madame VA la médaille de la famille française décernée par la Préfecture d'Indre et Loire en 2021.

DECORATIONS DE NOEL – ILLUMINATIONS :

Le samedi 3 décembre (matinée citoyenne), les bénévoles commenceront la décoration de la commune pour les fêtes de Noël ; Nous nous rapprocherons du comité de fêtes qui assure depuis de nombreuses années les illuminations.

PROGRAMME ABIC (Atlas de la biodiversité en 2023)

Nous sommes sollicités par la CCVA avec les 13 autres communes à participer au programme de sensibilisation 2023.

Idéalement ce serait de recevoir cette manifestation lors d'un événement organisé par une association de la commune. La mairie a répondu positivement, il nous reste à voir avec toutes les associations communales quel événement serait à retenir.

A la demande de Thomas BOUCARD, une réponse avant le 15 décembre permettrait d'inscrire l'animation de Souvigny dans l'ensemble du programme qui sera diffusé par la CCVA.

AFFAIRES SOCIALES :

Le CCAS ayant été dissout c'est à la commission Vie du village de prendre en charge les dossiers qui peuvent préoccuper les habitants ou qui demandent des interventions sociales.

Martine THEVENIN, 2^{ème} adjointe, titulaire de la commission, propose que des permanences régulières soient tenues en mairie pour informer et aider les habitants du village dans leurs démarches.

Cette proposition sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Dates des permanences « actions sociales » : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, de 14 h 30 à 16 h 30 en mairie, à compter de janvier 2023.

PROCHAINE COMMISSION vie du village le vendredi 6 janvier 2023 à 19 H 30

Toutes les associations du village seront invitées à participer.

• **AGENDA de fin d'année**

Samedi 3 décembre

- de 9 h à 12h30 au Centre socio-culturel de Nazelles-Négron (CSC NN) : Commission générale CCVA (tous élus invités)
- En même temps : Matinée citoyenne (décorations du village pour Noël)
- à partir de 15 h, festivités organisées par la paroisse en l'honneur de Saint-Saturnin (marche, goûter, conférence, messe)
- 16 h – mariage à la salle des fêtes (M. Sarouille)
- 17 h - salle des fêtes réservée par les jeunes sapeurs-pompiers

Jeu

- 14 h : inauguration de l'espace France Services porté par la CCVA - 22 place Richelieu à AMBOISE
- 19 h au CSC NN : Conseil communautaire CCVA (tout public)

Dimanche 11 décembre, de 14 h à 18 h30 :

- Arbre de Noël à la MARPA-ECOLE (marché de Noël, contes, chants, buvette,...)

Samedi 17 décembre :

- dernière matinée citoyenne de l'année

• **Réfection des routes des petites communes**

Françoise JEANNE s'étonne que les travaux à Souvigny ne soient pas pris en charge par la CCVA, comme pour les autres communes. Le Maire lui répond que seules les voiries d'intérêt communautaire sont prises en charge par la CCVA et qu'hélas, la commune n'en possède pas.

• **Déchets ménagers école**

Françoise JEANNE demande quels sont les problèmes rencontrés par la commune avec les bacs poubelles de la MARPA. La secrétaire de mairie répond qu'il n'y a pas de problème particulier, si ce n'est que, à l'occasion d'un litige avec le SMICTOM, la commune cherchait un bac clairement identifié « école » qu'elle ne retrouvait pas dans le local poubelles, du fait qu'il avait été interverti avec un bac identifié « Marpa ». Un marquage supplémentaire plus voyant ayant été opéré par le personnel Marpa, la confusion ne sera plus possible.

- **Visite de l'église par les services de l'architecte des bâtiments de France**
Martine THEVENIN déplore l'absence d'élue lors de la visite de l'église par Elodie ROLLAND. Le Maire n'ayant pas pu se rendre disponible, les élus auraient dû être informés.
- **Commission finances**
Nathalie VACCHER demande que la commission des finances se réunisse pour examiner les comptes 2022 et réfléchir au budget 2023. Une date sera fixée rapidement.
- **prochaine réunion de conseil municipal : mercredi 25 janvier 2023 – 19 h 30**

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30

Pour validation du présent procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine du **26 octobre 2022**, au cours de laquelle les questions suivantes ont été abordées :

délibération	Objet	Résultat du vote
2022.48	Personnel communal – disponibilité et remplacement de Lara Fitzpatrick	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2022.49	Décision modificative n° 1	ADOPTÉ UNANIMITÉ

Le Maire,

Frédéric SAROUILLE

Les Adjointes et Conseillers Municipaux présents,

Armel JOUBERT	Martine THEVENIN	Françoise JEANNE

Francine DE ALMEIDA	Claudia DESGARDINS	Denis MARTIN

Christelle PIECHATA	Nathalie VACCHER

